Memento

Le culturel gratuit en Languedoc-Roussillon !

Convention Relais

Principe de la convention

But de la convention :

Etablir une relation personnalisée avec les différents interlocuteurs réguliers de la publication, tout en favorisant le développement de la diffusion de l'édition papier.

Objet de la convention :

Permettre à la structure signataire de bénéficier des différents avantages et prestations fournis par la parution en échange du versement d'une contribution annuelle consacrée à l'achat de nombreux présentoirs nécessaires à la bonne visibilité du support.

Structures concernées :

Associations Culturelles et Artistiques, Offices de Tourisme, Radios, Institutions Culturelles, Collectivités locales, Ecoles, Cyber Cafe, ...

Précisions :

La rédaction tient à confirmer le fait que même en l'absence de Convention Relais, toute information transmise, dans le respect des conditions de fond et de forme établies, sera publiée à titre gratuit, selon le principe de gratuité des agendas.

Signature de la Convention Relais :

Il est convenu entre, d'une part la publication Memento, représentée par son Directeur de la Publication Eric Guidicelli, et d'autre part, ..., représenté par ....., d'appliquer à compter de ce jour les modalités d'échanges de prestations décrites ci-contre dans le présent document.
Sauf dénonciation pouvant intervenir sur simple signification par lettre recommandée sans contrainte de motivation ni de délais, cette convention est tacitement renouvelable de façon annuelle.

Prestations de la parution :

- Un suivit personnalisé : Priorité et suivit régulier de la diffusion dans le magazine de l'annonce de vos programmations ou événements.

- Un encadré «temps fort» d'un format de 80x55 mm offert par an et intégré dans la parution.

- Un encart d'un format de 468/60 px offert par an pour l'édition en ligne pour une durée de 2 semaines.

- Des tarifs préférentiels : Pour l'achat d'encarts, application d'une réduction de -10% pour les achats d'encarts et cumulable avec les différentes offres existantes.

- Rédacteur relais : Possibilité offerte à une personne de votre structure de devenir un des rédacteurs relais de la publication.

- Statut prioritaire pour les opérations partenaires : Priorité donnée aux structures signataires de la convention pour l'organisation d'opérations partenaires (montage de projet événementiel, logistique, communication, ...).

Prestations du signataire :

- Soutien à la diffusion : Veiller à la bonne visibilité du support dans la partie des locaux accueillant le public et autoriser la présence ponctuelle d'affiches de promotion de la publication.

- Contribution annuelle : Verser pour l'année 2007 une contribution d'un montant de 100 €.H.T.